

PÔLE RESSOURCES
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES
MISSION RELATIONS SOCIALES
RÉF : PRESS-DRH-RS/GL/AB/LB

Comité Technique commun du 25 janvier 2019 **RELEVÉ DES AVIS**

Affiché et diffusé le 05/02/2019

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

POUR LA MÉTROPOLE :

Titulaires : M. Hubert CHARDONNET, M. Pascal HERVE (*excusé*), Mme Brigitte LE MEN (*excusée*), Mme Laurence QUINAUT (*excusée*), M. Johan THEURET, M. Gildas LAËRON, M. Erwan CADRAN, M. Gildas PIQUET, M. Gildas LE GUERNIGOU.

Suppléants : M. Jean-Yves CHIRON (*excusé*), Mme Laurence BESSERVE (*excusée*), Mme Rachel FOURMENTIN (*excusée*), Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME, Mme Sylvie TEXIER, Mme Régine GÉRARD, Mme Emilie NICOT, Fabienne MABE, Mme Stéphanie CRON.

POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :

Titulaires : Mme Jocelyne BOUGEARD, Mme Geneviève LETOURNEUX (*excusée*), Mme Katja KRUGER (*excusée*), M. Frédéric BOURCIER (*excusé*), M. Tristan LAHAIS (*excusé*), Mme Claudine PAILLARD.

Suppléants : M. Jacques MONNERIE, M. Eric FOSSEMBAS (*excusé*), M. Cyrille LOMET, Mme Catherine CLOAREC CADIOU, Mme Isabelle MORILLON M. François MESURE (*excusé*).

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Elus CFDT : Titulaires : Mme Marion GILBERT, M. Mickaël BIDEAULT, Mme Violaine POUBANNE, M. Hervé HAMON, Mme Isabelle MILET (*excusée*), M. Olivier BARBET, Mme Josiane DENOUEL.

Suppléants : Mme Martine RUELLAND, Mme Sylvie ALIX, M. Dominique MILLET, Mme Estelle SAMSON, M. Yannick DELAMAIRE, Mme Alison DE ROSA, M. Raphaël DE CORTES.

Elus FO : Titulaire : M. Jérôme JOURDAN, M. Emmanuel GUIHUR, Mme Florence KERYELL

Suppléant : Mme Fabienne LAURENT (*excusée*), Mme Christèle TOUZET, M. Pascal SAUSSET

Elus SUD : Titulaires : Mme Evelyne LE TARGAT, M. Gérard GENDROT, Mme Magali REDOUTE.

Suppléants : M. Dan JENSEN (*excusé*), M. Stéphane MORANDEAU (*excusé*), Mme Béatrice RAGOT VERDIER (*excusée*).

Elus CGT : Titulaires : Mme Christine LESUR, M. Philippe CHAVROCHE

Suppléants : Mme Marie-Line RENAULT, M. Frédéric MICHEAU (*excusé*)

Ouverture de séance à 09h08

INFORMATIONS PREALABLES

Pour les représentants du personnel de la CFDT, madame Isabelle MILLET est remplacée par Dominique MILLET.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Mme GILBERT (CFDT) revient sur les élections professionnelles et redit la diversité de leurs listes. Elle fait état des diverses avancées au cours du mandat précédent et de la nécessaire communication envers les agents. Elle intervient sur les dossiers à aborder en 2019.

M. GUIHUR (FO) intervient sur le climat social, le pouvoir d'achat et le mouvement citoyen. Il demande une prime de 300 euros brut versée en février ainsi que la revalorisation des chèques déjeuners.

M. GENDROT (SUD) évoque les élections professionnelles et la ligne de conduite de SUD. Il aborde la précarité des agents, le RIFSEEP et les difficultés liées à la classification des postes.

Mme RENAULT (CGT) répète les valeurs de la CGT. Elle intervient sur les résultats des élections professionnelles, le pouvoir d'achat et l'action nationale du 05 février et le gel du poste d'infirmière au service Santé au Travail.

POINT 1 : DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Madame Jocelyne BOUGEARD et monsieur Emmanuel GUIGUR (FO) sont respectivement désignés comme secrétaire et secrétaire-adjointe de séance.

POINT 2 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ TECHNIQUE COMMUN DU 28 SEPTEMBRE 2018 ET DU 23 NOVEMBRE 2018 (AVIS)

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur les procès-verbaux du 28 septembre 2018 et du 23 novembre 2018 :

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	7			Avis favorable à l'unanimité
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

POINT 3 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – MISSION RELATIONS SOCIALES : BILAN DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ET INSTALLATION DU COMITÉ TECHNIQUE (INFORMATION)

Suite aux élections professionnelles qui se sont déroulées du 29 novembre au 6 décembre 2018 par voie exclusivement électronique, il convient de réaliser un 1^{er} bilan et d'installer le Comité Technique au regard de la nouvelle représentation des organisations syndicales.

Si certains points d'organisation restent à améliorer (sensibilisation et accompagnement des agents, organisation du dépouillement), le recours au vote électronique est une réussite. En effet, une hausse de participation de 4.66 points au scrutin du Comité Technique est enregistrée.

La répartition des sièges du collège des représentants du personnel au Comité Technique est désormais la suivante :

Organisations syndicales	Nombre de sièges
CFDT	7
FO	3
SUD	3
CGT et UGICT-CGT	2
Total	15

Suite aux résultats des élections, différents documents cadre du dialogue social seront travaillés avec les organisations syndicales représentatives au Comité Technique :

- Le règlement intérieur du Comité Technique,
- "les modalités du dialogue social",
- le protocole de l'exercice de l'activité syndicale puis le guide et la charte relative aux moyens syndicaux,
- la valorisation du parcours syndical.

Les représentants du personnel prennent acte de ces informations

POINT 4 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE PAIE CARRIÈRES : DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES AGENTS DE CATÉGORIE B : CRITÈRES INTERNES DE CLASSIFICATION DES POSTES, CRITÈRES INTERNES D'AVANCEMENT (AVIS)

Depuis 2014, un travail important a été conduit, en concertation avec les organisations syndicales, afin d'améliorer les conditions de déroulement de carrière des agents de nos collectivités. Les objectifs de cette refonte étaient multiples : améliorer les déroulements de carrière, harmoniser les conditions de la Ville de Rennes et Rennes Métropole en prévision des transferts et mutualisations à venir, remplacer les critères d'âge par des critères liés à la situation administrative.

A l'issue de premières évolutions mises en œuvre pour les agents de la catégorie C, le processus se poursuit sur les catégories B et A. Les objectifs en matière de déroulement de carrière pour les agents de catégorie B rejoignent les principes arrêtés pour les agents de catégorie C :

- Permettre un meilleur déroulement de carrière pour une majorité des agents,
- Définir une classification des postes permettant de différencier les vitesses de déroulement de carrière et de montant de l'IFSE socle en fonction du poste occupé,
- Veiller à un rééquilibrage des filières en vue d'une meilleure égalité femmes-hommes, en harmonisant les règles applicables, tout en tenant compte des règles statutaires,
- Assurer une visibilité des règles applicables,
- Privilégier la définition de critères internes comme levier de différenciation plutôt que d'agir sur les ratios.

Les critères de classification des postes ont été élaborés en concertation avec les chargées de ressources humaines puis présentés aux organisations syndicales lors d'une réunion le 18 décembre 2018.

Il est proposé que :

- l'ensemble des agents de catégorie B puissent accéder au dernier grade de leur cadre d'emploi, sous réserve de réunir les conditions statutaires et internes. Par conséquent, l'emploi du terme fléchage n'est plus approprié ; il est donc proposé d'employer le terme de niveaux. Dans ce cadre, les postes de niveau 1 correspondront aux postes classiques d'agents de catégorie B, et les postes de niveau 2 correspondront aux emplois les plus qualifiés. Les agents positionnés sur des postes de niveau 2 bénéficieront d'un déroulement de carrière plus rapide que les agents positionnés sur des postes de niveau 1.
- L'accès au 3^{ème} grade se fasse selon les critères suivants :
 - Après examen professionnel :
 - Si le poste relève du niveau 2 : 1 an dans le 6^{ème} échelon ou compter 4 ans de services dans le 2^{ème} grade,
 - Si le poste relève du niveau 1 : avoir atteint le 8^{ème} échelon ou compter 7 ans de services dans le 2^{ème} grade.
 - A l'ancienneté :
 - Si le poste relève du niveau 2 : avoir atteint le 8^{ème} échelon ou compter 7 ans de services dans le 2^{ème} grade.
 - Si le poste relève du niveau 1 : avoir atteint le 9^{ème} échelon ou compter 10 ans de services dans le 2^{ème} grade.
- Fixer des ratios à 100% temps qu'il s'agira de ratios liés au nombre de lauréats à l'examen professionnel.

Ces critères seront applicable de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2019 et pris en compte pour la CAP de février.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **le déroulement de carrière des agents de catégorie B** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis réputé avoir été donné
Pour la CFDT			7	
Mme Marion GILBERT			X	
M. Mickaël BIDEAULT			X	
Mme Violaine POUBANNE			X	
M. Hervé HAMON			X	
M. Dominique MILLET			X	
M. Olivier BARBET			X	
Mme Josiane DENOVAL			X	
Pour FO			3	
M. Jérôme JOURDAN			X	
M. Emmanuel GUIHUR			X	
Mme Florence KERYELL			X	
Pour SUD			3	
Mme Evelyne LE TARGAT			X	
M. Gérard GENDROT			X	
Mme Magali REDOUTE			X	
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		2		
Mme Christine LESUR		X		
M. Philippe CHAVROCHE		X		
TOTAL DES VOIX		2	13	

POINT 5 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE PAIE CARRIÈRES : RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL - COMPLÉMENT (AVIS)

Lors du Comité Technique du 28 septembre 2018, la refonte du régime indemnitaire a été présentée, afin de mettre en œuvre le RIFSEEP. Quatre délibérations ont été prises ensuite par les organes délibérants respectifs de la Ville de Rennes, de Rennes Métropole, du CCAS de Rennes et de la Caisse des Ecoles de Rennes, entre octobre et novembre 2018.

Cependant, il a été constaté après la rédaction des délibérations que des situations particulières atypiques et concernant un nombre extrêmement limité d'agents devaient être prises en compte, et nécessitaient donc un ajout à la délibération mettant en œuvre le RIFSEEP à la Ville de Rennes. Il s'agit de la situation, concernant de manière transitoire un seul agent, adjoint technique faisant fonction de technicien ; et de la situation d'adjoints techniques faisant fonction d'auxiliaire de puériculture, situation inexistante avant le 1^{er} janvier 2019.

Les groupes de fonctions 3bis et 6 sont ainsi ajoutés à la délibération :

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
Groupes de fonctions	Emplois/Métiers	Montant maxi	Plafonds indicatifs réglementaires (sans concession de logement)	Plafonds indicatifs réglementaires (avec concession de logement)
GF6	Faisant fonction de technicien	De 4032 à 4532€ selon la classification du poste	11 340€	7 090€
GF5	Faisant fonction d'agent de maîtrise de niveau 2	3660€	11 340€	7 090€
GF4	Faisant fonction d'agent de maîtrise de niveau 1	2691€	11 340€	7090€
GF3 ter	Faisant fonction d'auxiliaire de puériculture	1573.88€+ 10% du TIB	11 340€	7090€
GF3	Métiers relevant du parcours 3	2332€	11 340€	7090€
GF2	Métiers relevant du parcours 2	2032€	10 800€	6750€
GF1	Métiers relevant du parcours 1	1732 €	10 800€	6750€

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **le complément au RIFSEEP pour les adjoints techniques territoriaux** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUEL	X			
Pour FO			3	
M. Jérôme JOURDAN			X	
M. Emmanuel GUIHUR			X	
Mme Florence KERYELL			X	
Pour SUD		3		
Mme Evelyne LE TARGAT		X		
M. Gérard GENDROT		X		
Mme Magali REDOUTE		X		

Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
Mme Christine LESUR	X		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
TOTAL DES VOIX	9	3	3

POINT 6 A : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DES COOPÉRATIONS MÉTROPOLITAINES DE LA VEILLE TERRITORIALE ET DE L'ÉVALUATION : RÉORGANISATION DE LA DIRECTION (AVIS)

La Direction des Coopérations métropolitaines de la Veille territoriale et de l'Évaluation est porteuse, tant pour la Ville que pour la Métropole, de dossiers à caractère stratégique, s'inscrivant dans la transversalité, et largement tournée vers des partenariats externes.

La DIRCOVE est notamment en charge des dossiers suivants :

- La veille et la prospective ;
- Les politiques temporelles ;
- L'évaluation des politiques publiques de la ville et de la métropole ;
- Les coopérations métropolitaines (Aire urbaine et villes moyennes, St-Malo, Nantes, Brest, Pôle Métropolitain Loire Bretagne...) et la coopération avec le Québec...

La DIRCOVE, porteuse de projets stratégiques politiquement et financièrement aussi bien pour la Métropole que pour la Ville et qui pilote des dossiers impliquant une forte dimension partenariale, fonctionne aujourd'hui de manière trop cloisonnée, ceci ne permettant pas d'optimiser l'adéquation entre la charge de travail, les nombreux pics d'activité inhérents aux dossiers suivis et les moyens d'y faire face.

Une réflexion a été conduite avec l'appui de COPROD de mars à octobre 2018 et a abouti à des pistes d'évolution en terme de fonctionnement quotidien. Elle a mis en évidence le fort investissement de l'ensemble des agents et l'importance de mettre en place une plus forte transversalité et une régulation des dossiers investis par la DIRCOVE pour garantir une charge de travail adaptée aux moyens disponibles.

Une réunion de présentation des préconisations et des orientations retenues a eu lieu avec l'ensemble des agents le 3 décembre 2018.

Le projet a été présenté aux organisations syndicales le 14 janvier 2019.

Pour mieux répondre aux enjeux de la Direction en garantissant un cadre de travail cohérent, il est apparu indispensable :

- de conforter les moyens de la Direction sur les missions d'ingénierie et d'animation partenariale,
- de travailler sur une meilleure utilisation des moyens d'assistance administrative.

Il est proposé :

- La création d'une entité "Politiques contractuelles, coopérations et aménagement du territoire" dont la responsable est par ailleurs positionnée comme adjointe au Directeur.
- La création d'une mission "animation et coopération du Pôle Métropolitain Loire Bretagne" avec un cadre A et 0,40 ETP d'une assistante catégorie C ;
- L'optimisation du pool des 2 assistantes (1 agent de catégorie C devenant cadre B à 100% DIRCOVE et 1 agent de catégorie C à 60% DIRCOVE) et la suppression d'un poste de catégorie C.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la réorganisation de la direction des Coopérations métropolitaines de la veille territoriale et de l'Évaluation :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT			7	
Mme Marion GILBERT			X	
M. Mickaël BIDEAULT			X	

Mme Violaine POUBANNE			X	
M. Hervé HAMON			X	
M. Dominique MILLET			X	
M. Olivier BARBET			X	
Mme Josiane DENOUAL			X	
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	8		7	

POINT 6 B : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION SOLIDARITÉ SANTÉ – DIRECTION PETITE ENFANCE : RÉORGANISATION DU SERVICE CENTRAL DE LA DIRECTION PETITE ENFANCE (AVIS)

La Direction Petite Enfance conduit la politique Petite Enfance à l'échelle de la ville en coordonnant l'ensemble des actions en faveur de la petite enfance. Elle veille à la diversité de l'offre d'accueil sur le territoire, et soutien, notamment les crèches associatives et parentales. Elle participe, en cogestion avec la CAF, à l'information des familles rennaises sur les différents modes d'accueil et à la professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes sur le territoire (751 assistantes maternelles). Elle gère en régie 17 crèches municipales ce qui représente un effectif total de 480 agents.

Un état des lieux conduit par CoProD a permis de faire un certain nombre de constats et de faire émerger les besoins suivants :

- Renforcer les relations de proximité entre le service central et les responsables de crèche :
 - Favoriser l'implication des responsables dans les réflexions et projets de la politique Petite Enfance
 - Mieux prendre en compte les réalités de terrain dans la stratégie de la DPE ;
- Améliorer la coordination du service central au service des responsables de crèches (directrices, adjoints) :
 - Harmoniser et simplifier les pratiques dans le respect d'un cadre juridique.
- Développer un sens et une culture commune, assise sur des valeurs et des objectifs partagés et co-construits.

Il s'agit donc de mettre en place une organisation garante d'un cadre de travail commun, efficace, responsabilisant et sécurisant qui :

- Favorise le travail partenarial, le croisement des regards.
- Facilite le décroisement sans gommer les spécificités.
- Facilite la mutualisation des compétences.

Une démarche collaborative par atelier avec l'ensemble des professionnels concernés (directrices, adjoints, professionnels du service central, de l'étoile, cadres du service central) de septembre à décembre 2018.

Il est proposé :

- La création d'un poste d'adjoint de direction (par transformation du poste de coordinatrice) qui serait chargé de coordonner l'action administrative et budgétaire du service central vis-à-vis des crèches et partenaires et en assumerait la responsabilité hiérarchique.
- Le pilotage de la coordination des projets par responsable de la DPE en direct avec les coordinatrices et assumerait la responsabilité hiérarchique des directrices.

- Le renforcement des actions des coordinatrices sur leur cœur de métier médico-social, en prise directe avec les besoins exprimés par les professionnels dans l'expertise Altéo, et en lien étroit sur certains dossiers avec le Service Santé Enfance.

Cette nouvelle organisation est mise en œuvre à compter du 1^{er} février pour une expérimentation de deux années avec des bilans intermédiaires réguliers en procédant aux ajustements nécessaires.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la réorganisation de la direction Petite Enfance:

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

POINT 6 C: PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION SOLIDARITÉ SANTÉ – DIRECTION PETITE ENFANCE : BILAN DE LA RÉORGANISATION DE LA MISSION ASSISTANCE ADMINISTRATIVE DE LA DIRECTION (INFORMATION)

La Direction Petite Enfance est dotée d'un service d'assistance administrative, composé de 6 agents chargés d'assurer les tâches administratives au sein du secrétariat du pôle central, des crèches municipales et de l'Etoile.

En 2017, la Direction Petite Enfance a souhaité réajuster l'organisation de la mission assistance administrative et s'était engagée à réaliser un bilan.

Celui-ci a été réalisé via un questionnaire aux assistantes administratives et aux responsables d'établissements. Les réponses ont pu être complétées lors des échanges durant l'entretien annuel.

Les points positifs soulevés sont les suivants :

- Une maîtrise des postes et tâches par les assistantes administratives,
- Un soutien dans les tâches administratives très apprécié des responsables qui ont répondu au questionnaire,
- Un poste de travail globalement adapté pour les assistantes en l'état actuel des locaux (à réétudier pour la restructuration de Wallon),
- Une complémentarité des compétences responsable / adjointe / assistante administrative,
- Une continuité et stabilité au niveau du service central avec les postes d'assistante de direction et d'assistante de coordination aux crèches, avec un binôme efficient, réactif, et complémentaires sur leurs tâches.

Au regard des axes d'améliorations soulevés et des attentes exprimées, il est prévu :

- De réintégrer à la fiche de poste de l'accueil téléphonique,
- De planifier la réunion de service mensuelle de manière à éviter, dans la mesure du possible, d'impacter à chaque fois la même crèche simple accueil
- De retravailler et consolider les missions respectives de l'assistante de direction et de l'assistance de coordination des crèches au regard de la nouvelle organisation (cf. point précédent),
- De créer une procédure de traitement des appels et des mails, afin d'apporter le 1^{er} niveau de réponse adéquat par le secrétariat de direction et de coordination, d'orienter vers les personnes ressources clairement identifiées.

Les représentants du personnel ont pris acte de ces informations.

POINT 5 D : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION DE LA CULTURE : ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SERVICES CENTRAUX DE LA DIRECTION DE LA CULTURE (AVIS)

L'organisation des services centraux de la direction de la culture a fait l'objet d'ajustements, le 10 juin 2016, le 23 septembre 2016 puis le 27 septembre 2017. Ils visaient d'une part à prendre en compte la réouverture de la salle Guy Ropartz et à renforcer la transversalité et les coopérations au sein de l'équipe.

Les départs de la directrice adjointe (mobilité) et du directeur du patrimoine, tourisme et des coopérations (retraite) et de la volonté de renforcer l'expertise patrimoniale au sein de la direction de la culture, une réflexion a été menée pour faire évoluer l'organisation des services centraux de la direction de la culture. Cette réflexion a permis d'aboutir à un schéma reposant sur une équipe de direction composée de quatre cadres, en appui de la directrice de la culture sur leurs secteurs d'activités (soutien aux projets culturels, patrimoine, investissements et ressources).

Parallèlement, pour favoriser la mise en place du nouveau projet culturel et scientifique des Champs Libres et améliorer l'organisation au sein de l'établissement, la collectivité a décidé de faire évoluer la gouvernance entre les quatre entités qui composent historiquement l'établissement, et de confier à la directrice un lien hiérarchique direct vis-à-vis des directrices du musée et de la bibliothèque comme le suivi de la convention avec l'Espace des Sciences, ce qui modifie par voie de conséquence l'organigramme de la direction de la culture.

1. Services centraux

Une réflexion animée par CoProD a été enclenchée en mai 2018 avec l'organisation d'un séminaire puis de nouveaux échanges en novembre 2018.

Il est proposé de transformer le poste de directeur adjoint en responsable du service soutien aux projets culturels, le périmètre d'intervention restant cependant proche. La personne recrutée sera à la fois responsable de l'équipe des chargés de mission sectoriels et de la salle Guy Ropartz, et du suivi de certains acteurs artistiques et culturels, en direct, notamment sur le secteur théâtre et danse. Cette dernière mission est renforcée à l'occasion de cette évolution de poste, du fait de la mobilisation de la chargée de mission spectacle vivant à mi-temps sur Guy Ropartz.

2. Salles en régie

Des rencontres collectives et individuelles, animées également par CoProD, se sont déroulées entre avril et juin 2018 avec tous les agents.

Il est proposé de dédier une équipe autonome à la salle Guy Ropartz, pour mettre en œuvre le projet global de l'équipement et de disposer en parallèle d'une équipe en charge du fonctionnement de la salle de la Cité et du théâtre du Vieux St Etienne.

Cette équipe sera composée d'une responsable, également responsable de la mission "Spectacle Vivant", pour diriger l'équipement et son projet culturel, d'une médiatrice culturelle, d'une coordinatrice administrative, également chargée de suivi du "Spectacle Vivant" en appui de la responsable, et de deux agents en charge de la régie technique de la salle. La responsable de l'équipe "Ropartz" sera rattachée au responsable de mission Soutien aux projets culturels.

Le poste d'adjoint technique est transformé en poste d'agent de maîtrise. Par ailleurs, dans le contexte de l'accueil privilégié de Lillico, qui modifie partiellement le projet de l'équipement, il est proposé, dans la perspective du départ à la retraite de l'agent actuellement placé en surnombre, de recruter un second agent, également sur un grade d'agent de maîtrise, dans le cadre d'un CDD d'un an.

Le Théâtre du Vieux St Etienne, dont l'ouverture n'est possible que d'avril à novembre, au regard de ses contraintes thermiques, continuera à accueillir les résidences de Ay Roop, acteur tête de réseau pour les arts du cirque, ainsi que quelques villages de festival, en parallèle des accueils prévus à la Cité. Ces deux salles seront gérées par une responsable, également chargée de la régie générale de la fête de la musique, et par un responsable technique, également référent sécurité et technique à l'échelle de la direction de la culture.

Cette équipe sera rattachée à la mission "Ressources" des services centraux de la direction de la Culture.

En conséquence de cette évolution, le service "Salles et manifestation culturelles" sera supprimé.

Un bilan de cette organisation sera réalisé à l'issue d'une première période de 6 mois, puis à l'issue d'une période d'une année.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'évolution de l'organisation des services centraux de la direction de la culture :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFTD			7	
Mme Marion GILBERT			X	
M. Mickaël BIDEAULT			X	
Mme Violaine POUBANNE			X	
M. Hervé HAMON			X	
M. Dominique MILLET			X	
M. Olivier BARBET			X	
Mme Josiane DENOUAL			X	
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	8		7	

POINT 6 E : PÔLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE – DIRECTION DE LA CULTURE – LES CHAMPS LIBRES : ORGANISATION (AVIS)

Au regard du nouveau projet culturel et scientifique des Champs Libres et des orientations de la collectivité, certains ajustements de l'organisation des Champs Libres sont proposés. Ces ajustements visent, en outre, à permettre de couvrir des champs qui ne sont à l'heure actuelle pas, peu ou mal traités aujourd'hui et pourtant nécessaires pour mettre en œuvre le nouveau projet culturel (les relations publiques, la communication interne, les relations au territoire, la politique de développement des publics et de la médiation, la stratégie numérique des Champs Libres) et à intégrer des enjeux managériaux (éviter les "territoires", limiter les niveaux hiérarchiques, mettre l'encadrement en situation de production pour assurer l'efficacité de l'organisation, faciliter l'échange d'informations entre services et la connaissance des métiers).

Afin de réaliser un diagnostic au moment de sa prise de fonction le 1er octobre 2018, la directrice a rencontré l'ensemble des agents de la direction des Champs Libres et a assisté aux réunions des différents services composant la direction pour

mieux en comprendre l'activité. Ce diagnostic s'appuie également sur les études anciennes, dont celle réalisée par CoProD en 2015.

L'évolution de l'organisation a été présentée dans les deux services directement concernés et a fait l'objet de plusieurs discussions avec les personnes dont le profil de poste évolue.

Il est proposé :

1. De faire évoluer la relation hiérarchique de la directrice des Champs Libres aux directrices de la médiathèque des Champs Libres et du Musée de Bretagne

2. De créer un service du développement culturel

Pour ce faire, il sera créé un poste de "chef de service du développement culturel", issu du redéploiement et de la transformation du poste de cat. A, de l'actuel service des publics intitulé "chargée de l'accueil général", poste vacant suite à une mobilité externe d'un agent. Il aura pour mission de définir une stratégie de développement des publics fréquentant les Champs Libres, de coordonner l'action culturelle à l'échelle des Champs Libres et constituera un des principaux interlocuteurs des partenaires des Champs Libres. Il animera la réflexion sur la médiation des Champs Libres.

Le service "développement culturel" regroupera 2 agents titulaires : la chargée de mission "éducation artistique" (poste issu du service "publics et Territoires") et le chargé du développement des actions participatives et contributives (espace 4C par exemple) (poste actuellement situé au sein du service "Communication et Numérique"), ainsi que deux contractuels en charge de la médiation en direction des scolaires (contrat de 20h par semaine).

3. De créer un service "Accueil et publics"

L'actuel service "public et territoire" devient donc le service "Accueil et Public". En effet, la qualité de l'accueil constitue une préoccupation commune et partagée entre l'ensemble des composantes de l'établissement.

À ce titre, le service Accueil et publics :

- est le garant de la mise en œuvre d'un parcours de l'usager à la hauteur de l'ambition des Champs Libres et de la collectivité, intégrant les enjeux d'accessibilité,
- pilote les démarches qualité de l'établissement (label qualité tourisme, label tourisme handicap etc),
- contrôle au quotidien la mise en œuvre du marché d'accueil
- recueille et diffuse l'ensemble des informations communiquées par le public au prestataire en charge de l'accueil public,
- pilote l'ensemble des relations publiques de l'établissement : événements ; relations institutionnelles avec les élus et des acteurs du territoire ; accueil d'événements ; protocole ; etc.

4. D'ajuster l'organisation interne de services de la Direction

Le service technique regroupe 15 agents sur postes permanents et s'articule autour de 3 pôles – "Exploitation/Bâtiment" ; Régie technique des expositions" ; "Régie technique de la salle de conférence" - et d'une unité d'assistance technique et numérique, pilote l'exécution des marchés de prestations "sécurité, "maintenance" et "nettoyage".

L'unité d'assistance technique et numérique est composée de 2 agents. Cette unité qui, jusqu'à présent, était appelée logistique, a vu ses missions évoluer, celles-ci n'ayant plus rien à voir avec son intitulé.

Le service Ressources et Moyens n'a pas de ligne hiérarchique structurant l'organisation du service. Pour améliorer l'efficacité du management et au regard de la réalité quotidienne du fonctionnement interne et de nos relations avec les entités et les services métropolitains, il est apparu opportun de proposer une organisation du service "Ressources et moyens" en quatre pôles – RH et Administration ; Finances et Budget ; Commande Publique ; Régie de recettes – les trois premiers étant placés sous l'autorité d'un cadre A.

Un bilan sera effectué au bout d'un an de mise en œuvre.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'Organisation des Champs Libres:

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			

Mme Violaine POUBANNE	X		
M. Hervé HAMON	X		
M. Dominique MILLET	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Josiane DENOUAL	X		
Pour FO	3		
M. Jérôme JOURDAN	X		
M. Emmanuel GUIHUR	X		
Mme Florence KERYELL	X		
Pour SUD	3		
Mme Evelyne LE TARGAT	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Magali REDOUTE	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
Mme Christine LESUR	X		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
TOTAL DES VOIX	15		

POINT 7 A : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION MOYENS ET ACHATS – SERVICE RESTAURATION : ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA RESTAURATION ADULTE (AVIS)

La restauration adulte est composée des 5 restaurants suivants :

- La Prévalaye (2 agents ETP),
- Le Liberté (2,8 agents ETP),
- La Plaine de Baud (4 agents ETP),
- Jean Zay (3,7 agents ETP),
- Pascal Lafaye (1,8 agents ETP).

À la demande des agents de la restauration adulte, une réflexion quant à la mise en place d'un régime de RTT a été produite durant le dernier trimestre 2018.

L'objectif de cette évolution est d'améliorer la qualité de service et les conditions de travail des agents, en donnant plus de temps aux cuisiniers pour réaliser leur production.

Trois principes encadrent ce projet :

- un maintien de la qualité de service,
- les temps d'ouverture sur l'année doivent rester identiques,
- la nouvelle organisation ne doit pas engendrer de recrutement supplémentaire d'agent.

Un groupe de travail constitué de l'ensemble des agents de la restauration adultes, du conseiller en restauration en charge de ce secteur d'activité, du responsable du service Restauration et du directeur des Moyens et des Achats a réfléchi à la mise en place d'un régime à 36h15 par semaine ouvrant droit à 7,5 jours de RTT sur une année. Cette nouvelle organisation conduit à travailler 7h15 par jour. Il est à noter que ce dispositif n'est pas imposé. Chaque agent est libre d'y adhérer ou pas. En cas d'adhésion, elle s'appliquerait pour une année civile, avec possibilité de modification l'année suivante.

De nouveaux horaires, adaptés aux différents restaurants ont été mis en place.

Pour organiser plus facilement la prise des RTT et plus généralement les congés, un planning prévisionnel annuel des ouvertures / fermetures des restaurants sera réalisé et transmis à chaque responsable de restaurant. Les RTT seront posées en priorité sur les périodes de fermeture et d'activité réduite. Elles seront accordées sous réserve de la couverture des besoins en personnel nécessaire au fonctionnement des restaurants ouverts.

La mise en œuvre se fera au 1^{er} février 2019. Un bilan sera fait au bout d'une année.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'OATT de la restauration adulte :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT			2	
Mme Christine LESUR			X	
M. Philippe CHAVROCHE			X	
TOTAL DES VOIX	13		2	

POINT 7 B : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE : COMPENSATION LIÉE À L'ORGANISATION DES SÉJOURS DE VACANCES AVEC NUITÉES (AVIS)

La Direction Éducation Enfance organise des séjours avec nuitée(s) pour les enfants (mini-camps). Dans ce cas, les agents dorment sur place avec les enfants et assurent leurs missions également la nuit. Les animateurs titulaires bénéficient d'une demi-journée de repos par nuitée, à la suite du mini-camp.

Un travail mené avec la DRH – mission temps de travail (janvier-avril 2018) a permis d'analyser les contraintes de service et de les mettre en questionnement. Pour mieux prendre en compte la contrainte de surveillance la nuit, il est proposé de revoir la compensation liée aux mini-camps, qui prend deux formes :

- comme actuellement, les animateurs titulaires bénéficient d'une demi-journée de récupération par nuitée le lendemain du séjour court.
- Une bonification qui prend la forme d'un repos compensateur de 5h par nuitée, intégré au planning de l'agent, complètera cette compensation.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la compensation liée à l'organisation des séjours de vacances avec nuitées :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			

M. Hervé HAMON	X		
M. Dominique MILLET	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Josiane DENOUAL	X		
Pour FO	3		
M. Jérôme JOURDAN	X		
M. Emmanuel GUIHUR	X		
Mme Florence KERYELL	X		
Pour SUD	3		
Mme Evelyne LE TARGAT	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Magali REDOUTE	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
Mme Christine LESUR	X		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
TOTAL DES VOIX	15		

POINT 8 : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION COMMUNICATION, PROJETS, DOCUMENTATION : DROIT À LA DÉCONNEXION (AVIS)

Dans le cadre de l'article 55 de la Loi Travail, la direction générale a chargé CoProD de définir des propositions concernant le droit à la déconnexion, et notamment de rédiger de façon participative une charte sur la question, en lien avec les agents et les organisations syndicales, afin de disposer de règles communes quant à l'utilisation des outils numériques hors travail et sur le temps de travail, afin de garantir l'efficacité du service aux usagers et les relations professionnelles internes ainsi que de préserver la qualité de vie personnelle et le bien-être au travail.

La charte sera diffusée via l'Intra et distribuée lors des formations Zimbra et distribuée aux agents disposant d'un outil nomade. Des sensibilisations auront lieu dans le cadre de l'animation managériale.

D'autres communications sont prévues via de l'affichage "réunions sans téléphone" ou encore l'organisation d'une semaine "on coupe".

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **le droit à la déconnexion** :

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT		7	
Mme Marion GILBERT		X	
M. Mickaël BIDEAULT		X	
Mme Violaine POUBANNE		X	
M. Hervé HAMON		X	
M. Dominique MILLET		X	
M. Olivier BARBET		X	
Mme Josiane DENOUAL		X	
Pour FO	3		
M. Jérôme JOURDAN	X		
M. Emmanuel GUIHUR	X		
Mme Florence KERYELL	X		
Pour SUD	3		

Avis favorable

Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	8	7		

POINT 9 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES : SERVICE CIVIQUE – BILAN 2018 ET PERSPECTIVES 2019 (INFORMATION)

Le Service civique est un engagement de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général, réalisé auprès d'organismes à but non lucratif, dans neuf grands domaines : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire. Il est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme ni de niveau de compétences attendus.

Les élus ont souhaité que les jeunes accueillis dans les services soient domiciliés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au fil des ans, il a été décidé d'ouvrir cette opportunité :

- aux jeunes domiciliés à Rennes, en foyers de jeunes travailleurs
- aux jeunes en situation de handicap.

Depuis le 1er décembre 2015, la Ville et le Centre communal d'action sociale de Rennes, et Rennes métropole ont accueillis **93** jeunes volontaires de Service civique.

À compter de l'année 2018, nos collectivités ont renforcé l'accompagnement des volontaires de Service civique qu'elles accueillent, à la réalisation de leurs missions et à la construction de leur projet d'avenir, grâce à un partenariat expérimental d'un an avec l'association We Ker (ancienne Mission locale du Pays de Rennes). We Ker prend ainsi en charge une partie importante de la gestion administrative de l'accueil des volontaires et participe, auprès des tuteurs, à l'accompagnement des volontaires, notamment sur le volet "projet d'avenir".

Le bilan des accueils permet de conforter l'importance de l'accueil de jeunes en service civique. Les accueils vont donc se poursuivre dans une logique de parcours d'insertion. Une réflexion va être engagée sur les liens possibles entre les dispositifs Service civique et Apprentissage, afin notamment de consolider notre vivier de candidats à l'apprentissage grâce à des jeunes déjà connus et formés à l'environnement de nos services et de favoriser davantage l'insertion professionnelle durable des volontaires.

Il conviendra également d'accroître notre vivier de candidats, et d'améliorer la publicité de nos offres et notre participation à la communication sur le Service civique en général afin de faciliter les recrutements.

Les représentants du personnel ont pris acte de ces informations.

POINT 10 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES : 2018 – EMPLOI – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET REDÉPLOIEMENTS DE POSTES (AVIS)

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur les créations, suppressions, transformations et redéploiements de postes :

Rennes Métropole

I – Créations

1 – Direction Coopérations métropolitaines Veille territoriale et Evaluation

- Création d'un emploi d'attaché.e pour un an

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

POLE RESSOURCES

1 – Direction Systèmes d'Information

- Création d'un emploi d'ingénieur.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			

M. Gérard GENDROT	X		
Mme Magali REDOUTE	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT			2
Mme Christine LESUR			X
M. Philippe CHAVROCHE			X
TOTAL DES VOIX	13		2

POLE INGENIERIE SERVICES URBAINS

1 – Direction Mobilité Transports

- Création de quatre emplois ingénieur.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

II – Transformations

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

1 – Direction Coopérations métropolitaines Veille territoriale et Evaluation

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve en un emploi de rédacteur.trice

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			

M. Dominique MILLET	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Josiane DENOUAL	X		
Pour FO	3		
M. Jérôme JOURDAN	X		
M. Emmanuel GUIHUR	X		
Mme Florence KERYELL	X		
Pour SUD	3		
Mme Evelyne LE TARGAT	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Magali REDOUTE	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
Mme Christine LESUR	X		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
TOTAL DES VOIX	15		

POLE RESSOURCES

1 – Direction Finances et Commande publique

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	7		
Mme Marion GILBERT	X		
M. Mickaël BIDEAULT	X		
Mme Violaine POUBANNE	X		
M. Hervé HAMON	X		
M. Dominique MILLET	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Josiane DENOUAL	X		
Pour FO	3		
M. Jérôme JOURDAN	X		
M. Emmanuel GUIHUR	X		
Mme Florence KERYELL	X		
Pour SUD	3		
Mme Evelyne LE TARGAT	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Magali REDOUTE	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
Mme Christine LESUR	X		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
TOTAL DES VOIX	15		

Avis favorable à
l'unanimité

POLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE

1 – Direction Culture

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOVAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

POLE STRATEGIE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT

1 – Direction Aménagement urbain et Habitat

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve en un emploi de rédacteur.trice

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOVAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			

Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
Mme Christine LESUR	X		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
TOTAL DES VOIX	15		

POLE INGENIERIE SERVICES URBAINS

1 – Direction Voirie

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'adjoint.e administratif.ve

	Pour	Contre	Abstention	Avis réputé avoir été donné
Pour la CFDT			7	
Mme Marion GILBERT			X	
M. Mickaël BIDEAULT			X	
Mme Violaine POUBANNE			X	
M. Hervé HAMON			X	
M. Dominique MILLET			X	
M. Olivier BARBET			X	
Mme Josiane DENOUAL			X	
Pour FO		3		
M. Jérôme JOURDAN		X		
M. Emmanuel GUIHUR		X		
Mme Florence KERYELL		X		
Pour SUD		3		
Mme Evelyne LE TARGAT		X		
M. Gérard GENDROT		X		
Mme Magali REDOUTE		X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	2	6	7	

2 – Direction Espaces publics Infrastructures

- Transformation d'un emploi de technicien.ne en un emploi d'ingénieur.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			

M. Emmanuel GUIHUR	X		
Mme Florence KERYELL	X		
Pour SUD	3		
Mme Evelyne LE TARGAT	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Magali REDOUTE	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
Mme Christine LESUR	X		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
TOTAL DES VOIX	15		

VILLE DE RENNES / CCAS

I – Créations et suppressions

POLE RESSOURCES

1 – Direction Moyens et Achats

- Suppression de sept emplois d'adjoint.e technique

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	7		
Mme Marion GILBERT	X		
M. Mickaël BIDEAULT	X		
Mme Violaine POUBANNE	X		
M. Hervé HAMON	X		
M. Dominique MILLET	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Josiane DENOUAL	X		
Pour FO			3
M. Jérôme JOURDAN			X
M. Emmanuel GUIHUR			X
Mme Florence KERYELL			X
Pour SUD	3		
Mme Evelyne LE TARGAT	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Magali REDOUTE	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
Mme Christine LESUR	X		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
TOTAL DES VOIX	12		3

Avis favorable

- Suppression d'un emploi de technicien.ne paramédical

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO		3		
M. Jérôme JOURDAN		X		
M. Emmanuel GUIHUR		X		
Mme Florence KERYELL		X		
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	12	3		

POLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE

1 – Direction Petite Enfance

- Création d'un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			

M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

2 – Direction Education Enfance

- Création d'un emploi de rédacteur.trice par redéploiement d'un emploi d'animateur.trice

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT		7		Avis favorable
Mme Marion GILBERT		X		
M. Mickaël BIDEAULT		X		
Mme Violaine POUBANNE		X		
M. Hervé HAMON		X		
M. Dominique MILLET		X		
M. Olivier BARBET		X		
Mme Josiane DENOUAL		X		
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	8	7		

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

1 – Direction Solidarité Santé

- Création de sept emplois d'adjoint.e technique

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	7			Avis favorable à l'unanimité
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			

Pour SUD	3		
Mme Evelyne LE TARGAT	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Magali REDOUTE	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
Mme Christine LESUR	X		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
TOTAL DES VOIX	15		

- Création d'un emploi de technicien.ne paramédical

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

Avis favorable à l'unanimité

II – Transformations

POLE RESSOURCES

1 – Direction Moyens et Achats

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve en un emploi de rédacteur.trice

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			

Avis favorable

M. Dominique MILLET	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Josiane DENOUAL	X		
Pour FO	3		
M. Jérôme JOURDAN	X		
M. Emmanuel GUIHUR	X		
Mme Florence KERYELL	X		
Pour SUD			3
Mme Evelyne LE TARGAT			X
M. Gérard GENDROT			X
Mme Magali REDOUTE			X
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
Mme Christine LESUR	X		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
TOTAL DES VOIX	12		3

- Transformation d'un emploi d'agent.e spécialisé.e des écoles maternelles en un emploi d'adjoint.e technique

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	7		
Mme Marion GILBERT	X		
M. Mickaël BIDEAULT	X		
Mme Violaine POUBANNE	X		
M. Hervé HAMON	X		
M. Dominique MILLET	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Josiane DENOUAL	X		
Pour FO		3	
M. Jérôme JOURDAN		X	
M. Emmanuel GUIHUR		X	
Mme Florence KERYELL		X	
Pour SUD	3		
Mme Evelyne LE TARGAT	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Magali REDOUTE	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
Mme Christine LESUR	X		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
TOTAL DES VOIX	12	3	

Avis favorable

POLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE

1 – Direction Culture

- Transformation de deux emplois d'assistant.e d'enseignement artistique en deux emplois de professeur.e d'enseignement artistique

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

2 – Direction Education Enfance

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi de technicien.ne

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

- Transformation de deux emplois d'agent.e spécialisé.e des écoles maternelles à 18/20è en deux emplois à 20/20è

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

3 – Direction Petite Enfance

- Transformation d'un emploi de puéricultrice cadre de santé en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOUAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			

Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

- Transformation de trois emplois d'agent.e spécialisé.e des écoles maternelles en trois emplois d'auxiliaire de puériculture

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOVAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			
Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

1 – Direction Solidarité Santé

- Transformation de six emplois d'agent.e social.e à 18/20è en six emplois à 20/20è

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	7			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Mickaël BIDEAULT	X			
Mme Violaine POUBANNE	X			
M. Hervé HAMON	X			
M. Dominique MILLET	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Josiane DENOVAL	X			
Pour FO	3			
M. Jérôme JOURDAN	X			
M. Emmanuel GUIHUR	X			
Mme Florence KERYELL	X			

Pour SUD	3			
Mme Evelyne LE TARGAT	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Magali REDOUTE	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
Mme Christine LESUR	X			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
TOTAL DES VOIX	15			

**POINT 11 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – MISSION
RELATIONS SOCIALES : SUITE À DONNER AUX AVIS DU COMITE TECHNIQUE ET
QUESTIONS DIVERSES (AVIS)**

Questions diverses

- Demande de précisions concernant le gel d'un poste d'infirmier au service Santé au Travail (CFDT, UGICT-CGT, SUD, FO)
- Demande d'un bilan de l'action sociale de la collectivité (UGICT-CGT)
- Demande d'un planning de travail sur le déroulement de carrière des agents de catégorie A (UGICT-CGT)
- Intervention sur les réunions organisées le mardi alors qu'il était conclu que les réunions de bureaux des organisations syndicales devaient se dérouler ce jour-là (FO).

Clôture de séance à 12h22